

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)



MANUEL TECHNIQUE LUTTE AFRICAINE



LUTTE AFRICAINE

Kinshasa Du 28 juillet au 06 août 2023

Généralités

Après le Maroc en 1989, la France en 1994, Madagascar en 1997, le Canada en 2001, le Niger en 2005, le Liban en 2009 ; la France en 2013 et la Côte d'Ivoire en 2017 ; la République Démocratique du Congo s'est engagée à organiser la 9^{ème} édition des Jeux de la Francophonie après le désistement du Canada Nouveau Brunswick ; c'est une grande fierté et une grande responsabilité. Les Jeux de la francophonie regorgent en leur sein plusieurs valeurs qui sont prônées et partagées par les pays et gouvernements concernés, notamment : la promotion de la langue française, l'échange culturel, la promotion de la paix et le développement ; le rapprochement des pays, la dynamisation de la jeunesse pour contribuer à la solidarité internationale ; le respect de l'égalité du genre. Ces Jeux s'organisent d'une manière alternée entre les pays du Sud et les pays du Nord.

La capitale de la RDC, Kinshasa ville hôte des 9^{ème} Jeux de la Francophonie a une

superficie de 9.965 Km² et sa population hétéroclite est estimée à plus ou moins 15 millions d'habitants.

Ville hospitalière, attractive et attachée aux valeurs prônées dans l'espace Francophone, Kinshasa deviendra la capitale de la Francophonie du 28 Juillet au 06 Aout 2023.

Le Comité National des Jeux de la Francophonie RDC / Kinshasa 2023 souhaite à tous la bienvenue et, à travers ce manuel technique, souhaite donner les clés de cette 9^{ème} édition pour mieux appréhender l'organisation, mais aussi la réglementation et la programmation des épreuves.

I. Rappel réglementation générale

Seuls les États et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF sont habilités à inscrire des concurrents aux épreuves sportives selon les modalités définies par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF).

Les participants doivent :

- être ressortissants des États ou gouvernements membres ou observateurs de l'OIF ;
- posséder soit par naissance, soit par naturalisation obtenue **six (6) mois au moins avant les Jeux**, la nationalité de l'État qu'ils représentent, sous réserve des conditions prévues à l'article 5 des

statuts du CIJF et des Règles des Jeux qui traite des engagements ;

- hommes et femmes **enter 18 et 30 ans (nés entre le 1^{er} janvier 1993 et le 1^{er} janvier 2005)**.

Chaque État ou gouvernement participant doit inscrire sa délégation dans le respect de l'échéancier défini dans le Guide des inscriptions au point « V. Calendrier prévisionnel ».

Chaque État ou gouvernement participant a la responsabilité du transport international et de l'assurance du matériel de ses compétiteurs.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

1.1. Jurys internationaux

a) Le jury :

Pour chaque discipline sportive, **le CIJF avec le délégué de la fédération internationale constitue un jury. Le président du jury est le délégué de la fédération internationale.**

La présence du délégué du CIJF aux délibérations du jury est requise, **mais il n'a aucune voix délibérative.**

Le jury établit un compte rendu détaillé du déroulement de chaque délibération, qu'il transmet au CIJF ainsi que le classement officiel dans chaque discipline. **Le CIJF** reste depositaire des délibérations de chaque jury après les Jeux.

b) Le comité d'appel :

Le comité d'appel, sous l'autorité de la directrice du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences du jury international. Ses décisions sont sans appel.

c) Rémunérations

Les concurrents ne reçoivent aucune rémunération.

d) Causes de disqualification

Toute dérogation aux conditions générales de participation, aux conditions d'éligibilité et aux contraintes stipulées dans le règlement spécifique de chaque discipline sportive par la fédération internationale peut entraîner la disqualification de l'athlète et de l'équipe.

II. Description de la compétition « Lutte africaine »

L'organisation du tournoi est placée sous la responsabilité technique du délégué technique désigné par l'UWW.

L'organisation du tournoi est assurée par le CNJF, sous la supervision du CIJF, comme l'indique le tableau ci - dessous.

CIJF/OIF	UWW	CNJF
Directeur CIJF : Mme ZEINA MINA	Délégué technique de l'UWW : Mr MALAM BARKA AKODA	Directeur général CNJF : Mr ISIDORE KWANDJA NGEMBO
		Superviseur du Département des compétitions sportives au CNJF : Mr ALI SADALA
		Coordonnateur du tournoi De Lutte Africaine au CNJF :

2.1. Participants

La compétition est organisée selon la réglementation **de l'UWW**. Toutefois, en concertation avec **l'UWW**, le CIJF adoptera certaines dispositions en tenant compte de

l'esprit des règles des Jeux de la Francophonie. L'organisation de la compétition est placée sous la responsabilité technique du délégué technique désigné par **l'UWW. Il y a 5 catégories de poids chez les hommes et les femmes.**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Le nombre de combattants est de **16** maximum chez les hommes et **16** maximum chez les femmes, âgés de **18 à 30 ans** (né entre 1^{er} janvier 1993 et 1^{er} janvier 2005).

2.2. Qualifications

Le CIJF, en collaboration avec la UWW, procède à la sélection des athlètes qualifiés pour participer à la compétition de Lutte africaine des **9èmes Jeux de la Francophonie**, dans la limite d'un combattant de chaque nation par catégorie. Tout lutteur engagé dans une compétition organisée dans le cadre du présent règlement doit :

- ✓ Présenter un passeport international valide pour l'année en cours attestant la nationalité du lutteur engagé ;
- ✓ Être détenteur d'une licence UWW ou d'une licence fédérale (de sa fédération nationale) valide pour l'année en cours ;
- ✓ Présenter un certificat médical et d'aptitude physique en cours de validité datant de moins de trois mois ;
- ✓ Satisfaire aux conditions de la pesée.

2.3. Catégorie de poids

Les catégories de poids suivantes seront en vigueur pendant la compétition. **(Voir tableau ci-dessous).**

Catégories féminines	
- 48 kg	plus de 45 kg et jusqu'à 48 kg inclus
- 53 kg	plus de 48 kg et jusqu'à 53 kg inclus
- 58 kg	plus de 53 kg et jusqu'à 58 kg inclus
- 63 kg	plus de 58 kg et jusqu'à 63 kg inclus
- 70 kg	plus de 63 kg et jusqu'à 70 kg inclus

Catégories masculines	
- 66 kg	jusqu'à 66 kg inclus
- 76 kg	plus de 66 kg et jusqu'à 76 kg inclus
- 86 kg	plus de 76 kg et jusqu'à 86 kg inclus
- 100 kg	plus de 86 kg et jusqu'à 100 kg inclus
+ 100 kg	plus de 100 kg et jusqu'à 120 kg inclus

NB : Le sur classement de poids est autorisé dans la catégorie immédiatement supérieure.

2.4. Engagement par nom

Les formulaires d'inscription définitifs indiquant les noms de tous les participants et accompagnateurs doivent être reçus au CIJF avant le 28 juin 2023.

Aucune inscription ne sera acceptée pendant les Jeux.

Néanmoins, un même lutteur détenteur de la licence UWW, valide de l'année en cours peut être inscrit en même temps en Lutte Libre et en Lutte Africaine dans la catégorie correspondant à son poids.

3.5. Les épreuves de Lutte Africaine des 9^{ème} Jeux de la Francophonie

Elle se dérouleront après celles de la Lutte Libre. Elles sont programmées pour **les 3, 4 et 5 août 2023**.

3.6. Calendrier des épreuves

Ils pourront être changés conjointement par le CNJF et le délégué technique en fonction d'impératifs divers, tels que le nombre de participants par épreuve.

2.5. Calendrier des épreuves Lutte Africaine			
DATES	HEURES	ACTIVITES	LIEU
29 - 31 juillet 2023	10 h - 12h Théorie 15 h - 18h pratique	<ul style="list-style-type: none"> Recyclage des arbitres et officiels de la table Rencontre avec les officiels techniques et entraîneurs 	Université UNIKIN
02 août 2023	9h - 12h	<ul style="list-style-type: none"> Réunion technique : Visite médicale, pesée, appariement /détermination du calendrier définitif des épreuves H/D 	
03 août 2023	8h30 - 12h	<ul style="list-style-type: none"> Eliminatoires équipes dames + deux ½ finales 	Arène de Lutte Foire Internationale de Kinshasa
	15h30- 19h30	<ul style="list-style-type: none"> Eliminatoires équipes Hommes + deux ½ finales 	
04 août 2023	8h 30 - 12h	<ul style="list-style-type: none"> Eliminatoires individuelle dames + les deux ½finales (-48kg ; -53g ; -58kg ; -63 kg et - 70 kg) 	
	15h30 - 19h30	<ul style="list-style-type: none"> Eliminatoires individuel hommes+ deux demi - finales (-66kg ; -76kg ; -86kg ; -100kg et +100kg) 	
DATES /HEURES	CATEGORIES	EPREUVES	LIEU
Matinée 05 août 2023	Finales Equipe Dames	Phases finales Equipes dames	Arène de Lutte Foire Internationale de Kinshasa
		08h30 - 09h05 3 ^e /4 ^e place	
		09h10- 09h45 Grande finale 09h50-10h00 Remise de médailles (3 ^e , 2 ^e et 1 ^{er} .)	
	Finales Individuelles dames	-48 kg	
		10h05-10h12 3 ^e /4 ^e place	
		10h12-10h19 Grande finale	
		10h19-10h25 Remise de médailles (3 ^e , 2 ^e et 1 ^{er})	
		-53kg	
		10h27-10h34 3 ^e /4 ^e place	
	10h35-10h42 Grande finale		
	10h42-10h47 Remise de médailles (3 ^e , 2 ^e et 1 ^{er})		
	-58kg		
	10h50-10h57 3 ^e /4 ^e place		
	10h57-11h05 Grande finale		
11h05-11h10 Remise de médailles (3 ^e , 2 ^e et 1 ^{er})			
-63kg			
11h10-11h17 3 ^e /4 ^e place			
11h17-11h24 Grande finale			
11h24-11h29 Remise de médailles (3 ^e , 2 ^e et 1 ^{er})			
-70kg			
11h30-11h37 3 ^e /4 ^e place			
11h37-11h45 Grande finale			
11h45-11h50 Remise de médailles (3 ^e , 2 ^e et 1 ^{er})			

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

DATES /HEURES	CATEGORIES	EPREUVES	LIEU
Après - Midi 05 août 2023	Finales Equipe Hommes	16h00-16h35 3 ^e /4 ^e place 16h35-17h05 Grande finale 17h10-17h20 Remise de médailles (3 ^e , 2 ^e et 1 ^{er})	Arène de Lutte Foire Internationale de Kinshasa
	Finales Individuelles Hommes	-66kg	
		17h25-17h32 3 ^e /4 ^e place 17h35-17h42 Grande finale : 17h42-17h47 Remise de médailles (3 ^e , 2 ^e et 1 ^{er})	
		-76kg	
		17h48-17h55 3 ^e /4 ^e place 17h56-18h03 Grande finale :18 h 04-18h 09Remise de médailles (3 ^e , 2 ^e et 1 ^{er})	
		-86kg	
		18h10 - 18h17 3 ^e /4 ^e place 18h18 - 18h26 Grande finale : 18h27 -18h32 Remise de médailles (3 ^e , 2 ^e et 1 ^{er})	
		-100kg	
		18h33 - 18h40 3 ^e /4 ^e place 18h41 - 18h49 Grande finale 18h50 -18h55 Remise de médailles (3 ^e , 2 ^e et 1 ^{er})	
		+100kg	
		18h56 - 19h03 3 ^e /4 ^e place 19h04 - 19h11 Grande finale 19h12 - 19h17 Remise de médailles (3 ^e , 2 ^e et 1 ^{er})	

IV. Sites

4.1. Site de compétition

Les compétitions de Lutte Africaine des IXème Jeux de la Francophonie se dérouleront à l’esplanade Fikin de Kinshasa.

4.2. Sites d’entraînement

Pour les entrainements, une **arène sera aménagée au sein du Village des Jeux (site d’hébergement Université de Kinshasa)**. Les athlètes auront accès à ces sites dès leur arrivée. Chaque délégation bénéficiera d’au moins une heure d’entraînement par jour.

4.3. Transports locaux

Les transferts des lieux d’hébergement vers l’Arène et les autres lieux se feront au moyen de navettes dont les horaires sont précisés dans le « Guide des Transports ».

4.4. Epreuves

4.4.1. Compétition par équipe

5 équipes ou moins : poule unique, toutes les équipes se rencontrent.

6 à 8 équipes : deux poules, les équipes classées premières à l’issue des rencontres de poules disputeront la finale et celles classées deuxièmes disputeront le match de la 3^{ème} place.

De 9 équipes à plus : 3 ou 4 poules.

Pour une compétition à trois poules, les équipes classées premières de chaque poule et la meilleure deuxième disputeront les deux demi-finales croisées. La meilleure deuxième ne peut pas rencontrer en demi-finale l’équipe première de la poule dont elle est issue.

Pour une compétition à quatre poules, les deux demi-finales se disputeront selon la formule croisée (A contre C et B contre D).

4.4.2. Compétition individuelle

La compétition se déroule sous la forme de tableau à élimination directe. Un pays ne peut engager qu’un lutteur par catégorie de poids, sans obligation de toutes les couvrir.

L’abandon dans un combat signifie l’abandon de la compétition.

4.4.3. Remise des médailles

Pour chaque épreuve sportive sont attribuées **des médailles d'or, d'argent et de bronze ainsi qu'un diplôme.**

Ces cérémonies font partie intégrante de l'événement et se déroulent sur le site des compétitions. Normalement, la remise des médailles aura lieu avant les procédures de contrôle antidopage.

Lorsque cela sera possible, les cérémonies de remise des médailles se dérouleront le jour retenu pour **les épreuves Finales (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}).** Pour celles se déroulant le lendemain, les athlètes seront informés de l'heure et du lieu où ils devront se présenter.

La cérémonie des vainqueurs, au cours de laquelle sont remises les médailles, doit se dérouler conformément aux directives suivantes :

- ✓ Les médailles sont remises uniquement par des **personnalités qualifiées, sur désignation du CIJF** en accord avec le **Directeur du CNJF** et son service du protocole.
- ✓ Les concurrents **classés premier, deuxième et troisième** prennent alors place, en tenue, sur le podium face à la tribune officielle pendant **que retentit l'hymne des Jeux.**
- ✓ **Le drapeau du vainqueur** est hissé au mât central et ceux du deuxième et troisième à deux mâts voisins situés à droite et à gauche du mât central.
- ✓ Pendant que retentit une version abrégée de l'hymne national de la délégation du vainqueur, les trois concurrents et les spectateurs se tournent vers les drapeaux.

4.4.4. Tableau des médailles

Hommes	OR	Argent	Bronze
66 kg	1	1	1
76 kg	1	1	1
86 kg	1	1	1
100 kg	1	1	1
120 kg	1	1	1
Total	05	05	05

Equipes	OR	ARGENT	BRONZE
Hommes	06	06	06
Dames	06	06	06
Total	12	12	12

DAMES	OR	ARGENT	BRONZE
48 kg	1	1	2
53 kg	1	1	2
58 kg	1	1	2
63 kg	1	1	2
70 kg	1	1	2
Total	05	05	10

V. Aspect Technique Relatif à la compétition de la Lutte Africaine.

5.1. Points clés des Règlements

Le code spécifique de lutte africaine, de la Fédération Internationale des Luttés (**UWW**), sera appliqué aux épreuves de lutte africaine **des IX^{ème} Jeux de la Francophonie.** Ce texte rédigé en français, sera la seule référence d'interprétation en cas de litige.

Tous les cas non prévus par ce code spécifique seront jugés par le jury d'appel.

5.2. Réunion technique

La réunion technique se déroulera **02 août 2023, de 9 heures à 12h** à l'Université UNIKIN.

Au cours de cette réunion technique, seront procédés la visite médicale, la pesée et les appariements par équipes et individuels par les officiels techniques et le corps d'arbitrage, sous la direction du délégué technique **de l'UWW** et selon les règles de celle - ci.

Elle regroupera outre **les officiels techniques, de médecins, administratifs, les responsables fédéraux, les directeurs techniques, les entraîneurs et les lutteurs engagés**

pour cette compétition, si nécessaire chaque équipe doit être accompagnée d'un attaché. Les arbitres refuseront de peser un compétiteur qui se présente avec une tenue non conforme.

5.3. Pesée et le Tirage au sort :

L'heure et le lieu de la pesée seront portés à la connaissance des délégations au moins 24 heures avant.

Le lutteur se présente à la pesée en sous-vêtements, torse nu et pieds nus. Dès la fin des formalités de pesée le jury procédera au tirage au sort.

Tout lutteur présentant une affection contagieuse ou une infirmité quelconque sera éliminé de la compétition.

La composition de chaque équipe portée sur la feuille d'engagement et préalablement déposée auprès de la commission compétente ne pourra être modifiée. La liste des lutteurs qualifiés n'est définitive qu'après la pesée.

Le jury (officiels techniques) et les arbitres responsables de la pesée sont tenus de contrôler que tous les compétiteurs sont en règle avec toutes les dispositions prévues.

5.4. Corps d'arbitrage

Le corps d'arbitrage est sélectionné et nommé par le délégué technique de l'UWW.

Conformément aux dispositions originales de l'organisation d'une compétition de la lutte Africaine, le « **Trio arbitral** » pour une rencontre sera composé de trois (3) arbitres : (1 juge central et deux juges arbitres).

Le nombre total des arbitres et officiels de la table se résume comme suit :

- **Deux trios composés de trois (3) arbitres** chacun (6 arbitres et juges) composés des arbitres désignés et transportés par leur pays (faisant partis des délégations nationales).
- **Deux trios** composés de trois (3) arbitres chacun et Un (1) programmeur (7 personnes) sont **des arbitres neutres** désignés par le délégué technique de l'UWW dont le transport international est pris en charge par le **CNJF de même** que les **quatre (4) officiels** de la table désignée par le délégué **technique UWW**.

5.5. Jury des délibérations techniques

5.5.1. Fonctions

Le jury, ou les Officiels de la table technique, est chargé d'assurer le bon déroulement d'une rencontre entre deux équipes et de diriger les combats. Les membres du jury technique doivent assurer tous les devoirs prévus dans les règles de lutte ;

- ✓ Ils doivent avoir des qualités à prévenir et gérer les humeurs des spectateurs et lutteurs ;
- ✓ Ils règlent tous les litiges d'ordre technique ;
- ✓ Ils sont tenus de suivre très attentivement le déroulement des combats sans se laisser distraire d'aucune façon et d'apprécier en fonction des règles le comportement et l'action des membres du corps d'arbitrage.

5.5.2. Composition

Le jury est composé de quatre membres neutres répartis comme suit:

- ✓ **Le président du jury, qui est le délégué technique International de la UWW**, coordonne les actions des membres du jury et du corps d'arbitrage et veille à la stricte application du règlement ;
- ✓ Le chef du plateau coordonne toutes les activités de la table technique. Il tient également la feuille de match ;
- ✓ Un chronométrateur, qui contrôle le temps effectif du combat et de pause, décompte le temps des arrêts durant le combat.
- ✓ Un marqueur qui s'occupe du tableau d'affichage.

Seul l'entraîneur national ou son adjoint, inscrit légalement sur la fiche

7. Renseignements médicaux

7.1. Généralités

Des services médicaux seront disponibles durant toute la période de compétition dans l'arène de lutte et sur les sites d'entraînement et d'échauffement. Tous les centres médicaux et équipes médicales seront en contact via téléphones portables et transmissions radio, tous les médecins et infirmières seront facilement identifiables grâce à leur uniforme.

7.2. Contrôles antidopage

Des contrôles antidopage sont effectués conformément aux prescriptions de la commission médicale internationale du CIJF et aux dispositions des différentes fédérations internationales concernées.

d'engagement, est autorisé à se présenter à la table technique pour d'éventuelles réserves ou réclamations.

Le CIJF est l'instance suprême chargée de régler tous les litiges non couverts par les compétences des jurys internationaux. Il peut être saisi par :

- ✓ Le représentant de l'UWW ;
- ✓ Un représentant du CNJF ;
- ✓ Le chef d'une délégation.

VI. Spécificités de la lutte africaine

6.1. La présentation des équipes

Pour la présentation des lutteurs et encadrateurs en début de la compétition, les deux équipes, en entrant sur le plateau de compétition, s'aligneront face à la tribune officielle pour les formalités d'usage avant le combat.

Ils sont effectués sous l'autorité du CIJF en collaboration avec **l'Agence Mondiale Antidopage (AMA)**.

7.3. Contrôle de genre

Le contrôle de genre comme celui de la non-grossesse est placé sous la responsabilité des états et gouvernements engageant les compétitrices.

7.4. Examens médicaux

Tout Lutteur qui refuse de subir un contrôle de dopage ou un examen médical ou qui est reconnu coupable de dopage se verra retirer son accréditation et sera exclu des **IXème Jeux de la Francophonie**.